

2041 : l'Intelligence Artificielle en procès pour le carambolage du siècle

24 septembre 2018



La Cour d'appel de Paris et l'association Jurisnautes organisent le 4 octobre prochain durant La Nuit du Droit et le mois européen de la Cybersécurité un procès fictif animé par de vrais professionnels du droit expérimentés. L'IA est accusée du carambole du siècle...

Nous sommes en 2041, et il est reproché à l'intelligence artificielle d'être la cause, via des voitures autonomes connectées, du « carambolage du siècle » ayant causé plus de 1 000 morts et blessés. Qui est responsable : erreur humaine ou erreur machine ? Ce procès contradictoire verra s'affronter les avocats des cabinets HAAS Avocats, VIGO, et FROMONT-BRIENS au sein de la 1^{ère} chambre de la Cour d'Appel de Paris présidée Monsieur Valéry TURCEY, Président de chambre.

Après une heure trente de procès, le jury rendra un véritable délibéré. Les 400 personnes présentes au procès **pourront participer au vote** via des bornes interactives mises à disposition de l'évènement par « Happy or not ». Les mobinautes, qui pourront suivre le procès en direct (via le Facebook live Acteurs Publics) pourront également voter.

Des personnalités telles que **Marc Schillaci**, **Jean-Claude Heudin**, **Arnaud de La Fortelle** et **Benjamin Bayart** seront présents en tant que grands témoins. Il faut noter que L'ANSSI est partenaire de l'évènement, qui est le deuxième du genre. En 2017, c'est un procès du Transhumanisme qui avait eu lieu à la Cour d'Appel de Paris. Vous pouvez d'ailleurs **revoir ce premier procès**.